

1

J'INFORME DE MES RESSOURCES DISPONIBLES !



LE PROJET LIFE WASTE2BUILD
A ÉTÉ FINANÇÉ PAR LE PROGRAMME
LIFE DE L'UNION EUROPÉENNE

ENGAGEMENT DE LA CHARTE WASTE2BUILD : Multiplier la mise en œuvre des diagnostics PEMD

Pour les opérations de déconstruction ou de rénovation significative sur un bâti existant (logement collectif, bâtiment tertiaire et industriel) de plus 200 m², les signataires s'engagent à faire réaliser de manière systématique des diagnostics PEMD qui permettent d'identifier les ressources valorisables sur l'ensemble de leurs chantiers.

COMMENT RÉALISER MON ENGAGEMENT ?

En commandant un diagnostic « Produits, équipements, matériaux, déchets » et en publiant les ressources sur la plateforme WASTE2BUILD.

Pourquoi faire réaliser un diagnostic PEMD ?

- Définir la nature, la quantité et la localisation des produits, équipements, matériaux et déchets dans l'emprise de l'opération de déconstruction et de rénovation significative ;
- Estimer l'état de conservation des produits, équipements, matériaux et leur potentiel de réemploi

Rappels réglementaires

1/ LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC PEMD

Pour rappel, le diagnostic Produits, équipements, déchets est une obligation de la Maîtrise d'ouvrage, il concerne les opérations de déconstruction et de rénovation significatives. Le diagnostic s'applique aux opérations pour lesquelles la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ou de travaux ou, à défaut, la date d'acceptation des devis ou de passation des marchés est postérieure au 1er juillet 2023.

Devront donner lieu à un diagnostic PEMD les opérations de déconstruction et de rénovation significative :

- a) Dont la surface cumulée de plancher de l'ensemble des bâtiments d'une même opération de travaux est supérieure à 1 000m² ;
- b) Dont au moins un bâtiment a accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances dangereuses classées comme telles en vertu de l'article R. 4411-6 du code du travail.

En cas de non-réalisation du diagnostic PEMD par les maîtrises d'ouvrage : 45 000 € d'amende

2/ TÉLÉDÉCLARATION SUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE CSTB

Vous retrouverez la méthodologie de télédéclaration et les liens vers la plateforme du CSTB en fin de fiche, pour rappel :

- Concernant le diagnostic PEMD : Le formulaire de diagnostic doit être transmis au CSTB préalablement à l'acceptation des devis ou à la passation des marchés relatifs aux travaux de déconstruction ou de rénovation significative.
- Concernant le formulaire de récolelement : Le CERFA doit être transmis dans un délai de quatre-vingt-dix jours suivant l'achèvement des travaux de déconstruction ou de rénovation significative

6 Conseils pour la rédaction du marché de réalisation d'un diagnostic PEMD

1. CALENDRIER

Le lancement de la mission de diagnostic PEMD doit intervenir le plus en amont possible, après réception des diagnostics sanitaires (amiante, plomb, termites...)

2. VISITE

Une visite de site doit être organisée en phase consultation. Cette visite est primordiale afin que les candidats appréhendent en amont de leur offre les enjeux liés au site

3. CHIFFRAGE

La prestation de réalisation du diagnostic PEMD et de fiches ressources doivent apparaître dans les pièces financières en temps passé et non en m²

4. SÉLECTION

Le critère technique doit être suffisamment pondéré pour favoriser des prestations de qualités (~60%)

5. PÉRIMÈTRE

En deçà de 200m² (seuil d'engagement), nous vous invitons à réaliser un diagnostic PEMD et/ou ressource lorsque des ressources potentiellement réemployables ont été identifiées.

6. PUBLICATION DU DIAGNOSTIC SUR LA PLATEFORME LIFE WASTE2BUILD

Il est fortement conseillé de confier la mission de mise en ligne des ressources du diagnostic PEMD au prestataire ayant réalisé le diagnostic PEMD

Proposition de cahier des charges type

Préambule : le projet LifeWaste2build

Nous informons les candidats que le chantier fera partie du projet européen Life « WASTE2BUILD » pour des chantiers exemplaires en matière d'Économie Circulaire.

En effet, le projet s'inscrit dans le programme LIFE qui vise à soutenir la mise en œuvre de la politique climatique de l'Union Européenne en préparant cette dernière aux enjeux en matière d'action climatique et environnementale. A l'échelle locale et régionale, il permet d'optimiser les ressources et de valoriser les déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP).

En vue de systématiser et massifier cette pratique plusieurs outils sont mis en place dont une plateforme numérique en fonction et utilisable (<https://plateforme-lifewaste2build.com/>) développée et pilotée par TOULOUSE MÉTROPOLE et SYNETHIC qui permet la mise en relation des gisements et exutoires des ressources du territoire.

Les objectifs de résultats en termes d'économie circulaire pour ce chantier :

- **85% minimum de recyclage matière des ressources et déchets générés par le chantier (TONNAGE)** (soit + 15 points relativement à la réglementation)
- **5 % minimum du montant global fournitures (€ HT) dédié à l'acquisition de produits, équipements, matériaux issus du réemploi**

Plus d'informations sur le projet :

<https://metropole.toulouse.fr/institutions-et-territoires/emploi-et-vie-economique/projets-europeens/life-waste2build>



LE PROJET WASTE2BUILD A ÉTÉ FINANCIÉ PAR LE PROGRAMME LIFE DE L'UNION EUROPÉENNE

1/ Cahier des clauses techniques particulières

1.1 Description de l'opération : à compléter

- Localisation et information sur l'opération (montage, intervenants, planning)
- Accessibilité et description des espaces intérieurs et extérieurs
- Documents liés au bâti et au site (diagnostics réalisés, historique du bâtiment ; photographies ; plans, documents techniques...)

1.2 Intervenants et planning de l'opération : à compléter

1.3 Décomposition du marché

Le présent marché de diagnostic se compose d'un marché global et forfaitaire, consistant dans la réalisation d'un diagnostic PEMD.

Les fiches ressources in et ex situ sont intégrées à bon de commande avec BPU.

1.4 Objectifs de la prestation PEMD

Dans le cadre de la mission, un diagnostic PEMD est à réaliser dans l'emprise de l'opération de déconstruction ou de rénovation significative afin :

- De définir la nature, la quantité et la localisation des PEMD ;
- D'évaluer l'état de conservation des PEM et leur potentiel de réemploi (in ou ex situ) ;
- A défaut de réemploi, d'indiquer les filières de gestion et de valorisation des déchets (hiérarchie des modes de valorisation).

Le prestataire retenu devra fournir un document (en format PDF et Excel).

1.5 Contenu de la prestation PEMD

ETAPE 1 : Circonscription du diagnostic PEMD et délais d'exécution (à compléter)

ETAPE 2 : Etude documentaire :

La récupération et l'analyse des données d'entrée des bâtiments soit les pièces écrites et graphiques nécessaires à la bonne exécution de la mission).

L'objectif étant de :

- Localiser les zones à enjeux sanitaires
- Dater la réalisation de la construction (y compris extension, réhabilitation et rénovation) ;
- Connaître le système constructif et la vie en œuvre du bâtiment et des PEM dans le bâti ;
- Dater et qualifier les PEM (registre de maintenance, d'entretien, achat) ;
- Localiser les zones à enjeux sanitaires.

ETAPE 3 : Analyse des PEMD sur site :

Analyse visuelle in-situ des PEMD constituant le/les bâtiments. Cette étape de caractérisation permet de quantifier et de qualifier les PEMD sur site. Les PEMD sont recensés, qualifiés, quantifiés, mesurés, localisés et leurs aspects décrits le plus précisément possible. L'état des PEMD identifiés est ensuite précisée au travers d'une évaluation estimative.

Cela s'effectue par un premier examen visuel et éventuellement avec des outils courants d'investigation approfondie si nécessaires. Ces derniers (sondages et prélevements) seront détaillés dans l'offre du candidat (nombre, type, protocole de mise en œuvre etc.).

ETAPE 4 : Réalisation du diagnostic PEMD :

Le document Excel et PDF devra comporter les éléments suivants (le diagnostic devra respecter l'ordre des informations ci-dessous) :

4.1 Pour les produits, équipements, matériaux (PEM) :

DONNEES GENERALES :

- Photos des PEM intégrées directement dans le document Excel du PEMD (sur la même ligne que l'élément décrit).
- Catégorie, sous-catégorie, dénomination commerciale
- Quantité et unité fonctionnelle (les PEM seront dénombrés aussi souvent que possible, par exemple, les quantités de portes seront exprimées en unités les unités fonctionnelles devront être en accord avec la typologie de PEM) ;
- Poids et unité fonctionnelle

- Dimensions et unité fonctionnelle
 - Longueur / Largeur / Hauteur / (Diamètre)
 - Surface / Profondeur / Épaisseur / Volume

DESCRIPTION :

- Matériaux constitutifs / Type assemblage / Fixation
- Accessoires / Finitions et coloris
- État de conservation/fonctionnement ;
- Age estimé / Informations techniques disponibles (*fiche technique, DOE, facture achat.*)
- Enjeux sanitaires
- Localisation précise et fonction dans le bâti ;
- % de réemployabilité (Neuf, bon, moyen, mauvais)
- Filières de réemploi identifiées (*distance par rapport au PEM*).
- Impact carbone estimatif évité Cumulé (kg eqCO2)

DONNÉES COMMERCIALES :

- Nom du fabricant / Prescription de mise en œuvre du fabricant.

Pour les PEM relevant d'un contrat de maintenance et/ou d'entretien spécifique les éléments suivant devront être spécifiés :

- Photos de l'équipements (intégrées directement dans le document Excel du PEMD sur la même ligne que l'élément décrit) ;
- Désignation ; quantification ; lieu d'installation ;
- Date d'installation ; Date de mise en service ;
- N° du contrat de maintenance et/ou d'entretien ;
- Nom et coordonnées de l'entreprise titulaire de la maintenance ou de l'entretien ;
- Durée de vie moyenne de l'équipement ;
- Liste des pièces nécessitant une intervention d'entretien et de maintenance.

4.2 Pour les déchets :

- Catégorie, sous-catégorie ;
- Code déchet ;
- Quantité estimée (masse, tonnes, volume) ;
- Type de valorisation (% de recyclage, remblayage, comblement de carrière, valorisation énergétique, incinération sans valorisation énergétique, non valorisable, à enfouir) ;
- % de recyclage matière global estimé
- Filières et exutoires possibles (en priorisant la hiérarchie des modes de traitement) (localisation et distance du site) ;
- Conditions économiques et techniques nécessaires à la valorisation ;
- Suspicion de présence de substances dangereuses ou de polluants organiques persistants;
- Analyse comparative du coût de gestion aux flux réglementaires et en benne DIB ;
- % de recyclage matière (réemploi, réutilisation, recyclage matière) projeté.

1.6 CONTENU DE LA PRESTATION DE COMMANDE DE FICHES RESSOURCES :

Concernant les PEM avec un potentiel de réemploi et après validation de l'équipe projet), des fiches ressources seront produites :

- Fiche ressource ex situ (étude ressource complémentaire pour permettre la vente ou le don de la ressource ex situ)
- Fiche ressource "protocole" in situ en fonction de l'application visée (domaine d'emploi) stabilisée par l'équipe de Maîtrise d'œuvre.



Fiche ressource ex situ et fiche ressource 'protocole' in situ : Lien SYNETHIC

1.7 CONTENU DE LA PRESTATION DE CRÉATION PROJET PLATEFORME WASTE2BUILD :

<https://plateforme-lifewaste2build.com/>

CREATION DE CATALOGUE :

A réception du diagnostic PEMD, le diagnostiqueur PEMD devra créer un catalogue lié à l'opération et créer des fiches ressources (PEM) faisant l'objet d'un potentiel de réemploi sur la plateforme Life WASTE2BUILD.

Pour cela, il devra se rendre sur le lien suivant et devra :

- se connecter avec son compte utilisateur ou créer un compte
- créer le catalogue et les fiches matériaux en se rendant sur "Importer des matériaux" et "télécharger le tableau à remplir" (format Excel) pour réaliser un import en masse ou sur "Ajouter un matériau" pour une saisie fiche par fiche.
- transmettre le catalogue pour validation par le modérateur de la plateforme Life WASTE2BUILD pour que celui-ci soit rendu visible

GESTION DU CATALOGUE :

Le catalogue validé, le diagnostiqueur devra effectuer la demande de transfert des droits de gestion au futur gestionnaire du catalogue via la fonctionnalité "transférer les droits de gestion" se trouvant dans la partie "Informations du catalogue".

Pour cela, la MOA/AMO/AMO EC devra lui communiquer le nom de l'organisme et du référent à renseigner.

OPTION :

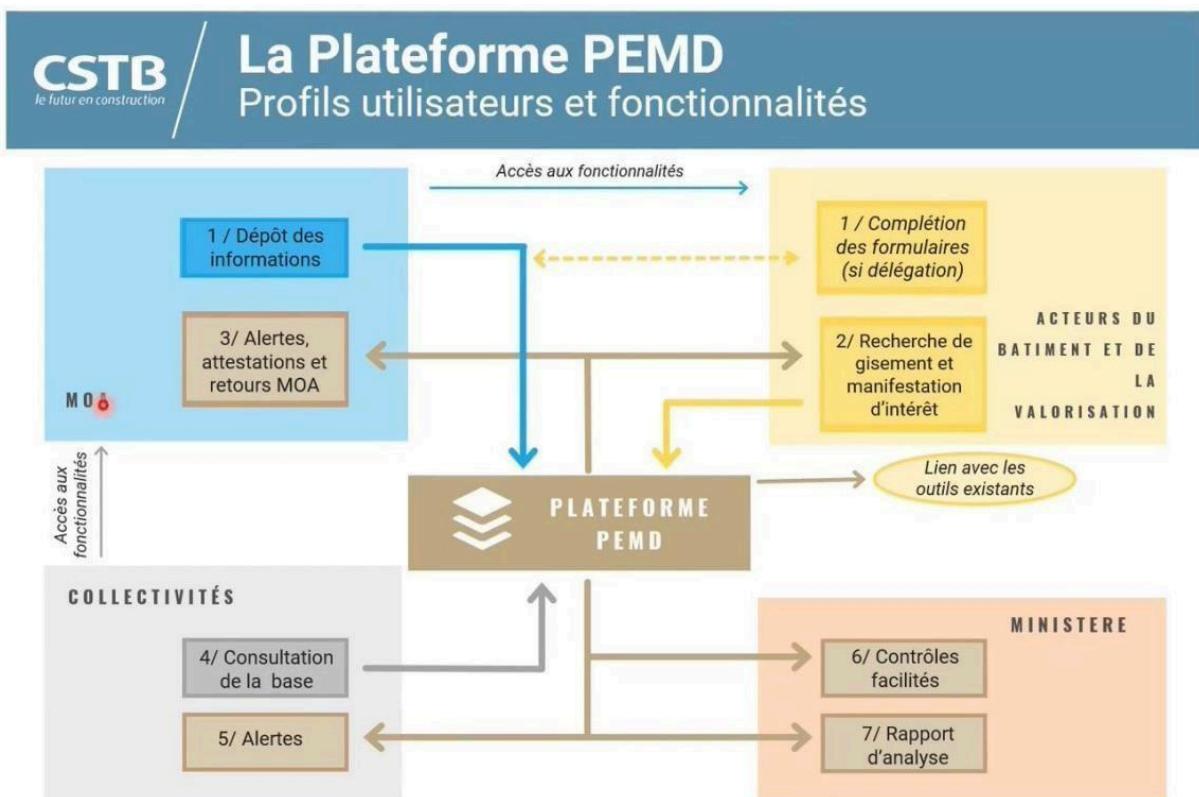
Si le titulaire est chargé de la gestion et du suivi du catalogue, il devra :

- Gérer les commandes ; prise de contact avec les acteurs structures qui se positionnent en vue de vérifier leur réel intérêt avant de valider ou non les réservations ;
- Editer/transmettre les bordereaux des commandes validées à la MOA ou à l'entreprise chargée de la dépose soignée une fois sélectionnée.

Pour plus d'information, une guide d'utilisation de la plateforme est disponible sur celle-ci

[\(https://plateforme-lifewaste2build.com/\)](https://plateforme-lifewaste2build.com/)

1.8 CONTENU DE LA PRESTATION DE DÉCLARATION DES DONNÉES PEMD AU CSTB (OPTION):



Source : Ministère de la Transition Ecologique et CSTB

Les déclarations des informations issues du diagnostic PEMD (CERFA de diagnostic) et des travaux (CERFA de récolelement) au CSTB sont des obligations qui incombent à la maîtrise d'ouvrage pour les opérations de déconstruction ou de rénovation significative de bâtiments soumises à la réalisation du diagnostic PEMD.

Le diagnostiqueur PEMD utilisera les éléments issus de son rapport de diagnostic PEMD pour réaliser la mission de déclaration CERFA diagnostic pour le compte de la maîtrise d'ouvrage.

- Notice du formulaire de diagnostic :

<https://www.formulaires.servicepublic.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=52388&cerfaFormulaire=16287>

Le diagnostiqueur PEMD utilisera les éléments issus de son rapport de diagnostic PEMD et des données relatives au chantier pour réaliser la mission de déclaration CERFA récolelement pour le compte de la maîtrise d'ouvrage.

- Notice du formulaire de récolelement relatif aux diagnostics portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la déconstruction ou rénovation significative de bâtiments

<https://www.formulaires.servicepublic.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=52389&cerfaFormulaire=16288>

2- LIVRABLES ATTENDUS

2.1 CONTENU DE L'OFFRE :

- Une attestation de visite du site ;
- Le DPGF et le BPU complété ;
- Une assurance dont la garantie ne peut être inférieure à 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an. Le diagnostiqueur PEMD doit n'avoir aucun lien de nature capitaliste, commerciale ou juridique sur la même opération avec une entreprise pouvant effectuer tout ou partie des travaux de démolition ou réhabilitation déconstruction ou de rénovation significative qui soit de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance.
- Les réserves éventuelles à la pleine et entière réalisation des prestations ;

Mémoire technique

- Les moyens mis en œuvre (humains, technique, ...) ;
- Les données attestant de la compétence du candidat pour réaliser la prestation de diagnostic PEMD (CV, formations, diplôme, retours d'expériences/références économie circulaire) :
 - Une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en tant que technicien, agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent.
 - Une justification du niveau de formation : un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein, ou d'un titre professionnel équivalent ou d'une validation d'une formation qualifiante, ou preuve de connaissances équivalentes
 - Des formations, certifications concernant la réalisation du diagnostic PEMD ;
- Des références / exemples pour des prestations similaires sur les trois dernières années ;
- Le planning d'exécution qui distingue :
 - La date de début des investigations et la durée des investigations sur site ;
 - La date de remise du diagnostic et de remise des fiches ressources.

2.2 CONTENU DU DOSSIER TECHNIQUE :

- Les coordonnées complètes de la maîtrise du Maître d'Ouvrage et du diagnostiqueur PEMD ;
- Les dates de visite du site et parties du bâtiment visitées ;
- La liste des documents consultés ;
- La description précise du bâtiment et une synthèse des informations disponibles : adresse, parcelle, année de construction, usagés, système constructif, plans, surfaces, métrés, éléments techniques, etc. ...) ;
- Les diagnostics destructifs réalisés ou à réaliser
- Un tableau de synthèse aux formats Excel et PDF compilant les données listées en étape 4 ;
- Des plans permettant de localiser les PEM identifiés dans les grilles d'inventaire ;
- L'attestation de visite de la plateforme LifeWASTE2BUILD à la suite de l'inscription qui peut être générée en PDF via l'onglet « accéder à mon compte » ;
- Dans un second temps, les fiches ressources, pour les éléments identifiés avec un potentiel de réemploi.

2.3 RÉUNIONS :

- 1 visite de site avant le lancement de marché (recommandée) ;
- 1 réunion de lancement, avec visite du site ;
- 1 réunion de restitution du diagnostic PEMD où l'ensemble de l'inventaire est présenté et a pour vocation principale de réaliser une sélection des produits, équipements, matériaux réemployables, in-situ ou ex-situ, à soumettre à : la Maîtrise d'ouvrage, la Maîtrise d'œuvre et l'AMO Economie Circulaire ainsi qu'au Contrôleur technique de l'opération

Cette réunion permettra de valider (en fonction de l'état d'avancement du projet) les fiches Ressources.

3-PIÈCES FINANCIÈRES :

3.1 DGPF - Réalisation du Diagnostic PEMD

Art.	Mission	TEMP	TEM	Prix HT	TVA	Total
		S	P S	Forfaitaire proposé	En %	En € TTC
		ÉTUD	SIT			
		E	E			
1.1	<i>Etude documentaire</i>					
1.2	<i>Analyse des PEMD sur site</i>					
1.3	<i>Rédaction du rapport de diagnostic PEMD</i>					
1.4	<i>Réunion de restitution</i>					
Option 1	<i>Création du projet sur la plateforme WASTE2BUILD</i>					
0.1	<i>Création du projet</i>					
0.2	<i>Publication des PEM réemployables</i>					
Option 2	<i>Réalisation de la déclaration CSTB diagnostic PEMD et communication du CERFA à la MOA</i>					
	TOTAL					%

3.2 BPU

Art.	Mission	Prix HT forfaitaire proposé	TVA	Total En € TTC
1	<i>1/2 journée de réunion associée à la mission</i>			
2	<i>1/2 journée d'analyses supplémentaires sur site</i>			
3	<i>Etablissement d'une fiche ressource ex situ</i>			
4	<i>Etablissement d'une fiche ressource 'protocole' in situ</i>			
5	<i>1/2 journée de gestion et suivi du catalogue sur la plateforme LifeWaste2build</i>			
6	<i>1 Analyse destructive sur site</i>			
7	<i>Réalisation de la déclaration CSTB CERFA récolelement et communication du CERFA de récolelement à la MOA</i>			



LE PROJET LIFE WASTE2BUILD
A ÉTÉ FINANCÉ PAR LE PROGRAMME
LIFE DE L'UNION EUROPÉENNE